

L'ECHO DE DANNE NATURE N°2



Edito

Après un été assez humide, l'automne vient d'arriver. La nature commence à se mettre au repos et c'est le moment de faire un bilan de cette saison estivale placée sous le signe de la biodiversité,

Dans ce 2^{ème} numéro, nous allons vous présenter l'avancement des projets sur lesquels la Commission travaille avec en particulier la plantation de haies, mais aussi la fauche tardive...

Nous espérons que ces quelques pages vous donneront envie de tenter à votre tour quelques expériences dans un coin de votre jardin ou même sur votre balcon, en faveur de la biodiversité.

Bonne lecture,
La Commission Environnement

Fauchage tardif – Retour d'expérience...

Dans le 1^{er} numéro de l'Echo de Danne Nature, nous expliquions tous les bénéfices de la fauche tardive : maintien de l'humidité du sol, production de graines par les plantes arrivées à maturité, réserve de nourriture pour les insectes, refuge pour les batraciens... c'est pourquoi nous avons choisi de dédier certains bords de route à cette pratique et notamment la Grand'Rue.

L'été exceptionnellement humide a favorisé la pousse importante des plantes et pour diverses raisons, le fauchage a été réalisé trop tardivement. L'entretien de la Commune a été perçu, à juste titre, comme « négligé, abandonné ». Certains habitants l'ont clairement exprimé.

Comme nous l'avions annoncé « *on se donne le droit à l'erreur, on essaie des choses mais rien n'est définitif et toutes les idées, propositions seront étudiées* ». C'est pourquoi au vu de ce constat, la Commission a décidé de conserver, pour l'année prochaine, la fauche tardive uniquement sur les axes secondaires à savoir la route de Bonne Fontaine et la Rue du Stade en veillant à maintenir une bonne visibilité pour la sécurité.

Mais tout n'est pas négatif dans cet essai, loin de là, Cela a permis un échange fructueux avec les habitants et les personnes de passage dans notre commune.

Lors du tour du village pour l'attribution du prix des Maisons Fleuries, nous avons constaté que plusieurs habitants suivent visiblement l'exemple sur une partie de leur terrain. Et en cela, cet essai reste positif.



Planche maigre – 1^{ère} saison réussie

Toutes les plantations ont réussi (grâce à l'arrosage naturel de juillet et août) et se sont développées pour aboutir à un aspect naturel et « sauvage » qui était attendu.

De nouvelles plantes se sont rajoutées par semis spontané depuis la prairie voisine restée longtemps en fleurs (carotte sauvage, compagnon blanc) au grand bénéfice des insectes.

Les panneaux nominatifs permettent aux visiteurs de connaître les plantes en place et de se rendre compte de l'importance de celles que nous qualifions trop souvent de « mauvaises herbes ».

A noter que cet aménagement n'a souffert d'aucune dégradation, une belle marque de civisme des usagers.

Cet automne, les plantes sèches seront coupées et évacuées pour conserver à cet espace la pauvreté du substrat nécessaire. Les personnes souhaitant récupérer des graines peuvent se faire connaître à la Mairie.



Cet espace, n'est pour l'instant qu'une vitrine, il faudrait l'agrandir pour pouvoir permettre une installation pérenne de populations et leur reproduction, mais nous souhaitons attendre l'aboutissement du projet de la Nouvelle Mairie.

De nouveaux aménagements et plantations sont à prévoir, notamment un cairn (pyramide de pierres) qui peut servir de refuge et a en même temps un aspect esthétique non négligeable.

Par ailleurs, de nouvelles planches maigres vont être mises en place : à l'entrée du stade, à l'Espace Culturel et à l'entrée du lotissement, qui, en dehors de l'intérêt environnemental, permettra une économie de temps pour l'entretien.

Si vous souhaitez en apprendre d'avantage, des fiches pratiques permettant à chacun de réaliser de tels milieux seront disponibles sur le nouveau site internet de la Commune.



Replanter quelques tronçons de haies champêtres

Les haies champêtres font partie du décor de nos campagnes depuis toujours. Mais durant les deux derniers siècles, la main de l'homme en a arraché beaucoup et la mécanisation aidant, les haies sont devenues rares surtout dans les zones agricoles et autour des localités. On estime que 70% des haies françaises, existantes en 1950, ont été détruites. Et, malgré les alertes et les incitations à replanter, aujourd'hui encore, on arrache plus que l'on ne replante.

Ces haies ont pourtant bien des avantages connus et indiscutables :

- **Réduction de l'érosion des sols** grâce à leurs racines qui maintiennent le sol et stabilisent les talus.
- **Limitation du lessivage des sols** en retenant une partie des eaux pluviales, jouant un rôle d'épurateur des nitrates, pesticides et phosphates.
- **Rôle de brise vent** en freinant de 40% la vitesse du vent sur une distance d'environ 10 fois sa hauteur et limite les congères en hiver.
- **Fonction d'abri** pour les troupeaux quand il pleut ou apporte de l'ombre en été
- **Intérêt indiscutable pour la faune** : refuge de reptiles, rongeurs et batraciens. Lieu de nidification pour les petits mammifères, carnivores, nombreux oiseaux.
- **Aspect décoratif incontestable**, cassant la monotonie des espaces en monoculture. Elles sont d'autant plus belles si elles sont composées de variétés différentes et avec des arbres intercalés.

Sur la commune, il y a encore de très belles haies le long de certains chemins. Nous encourageons d'ailleurs vivement tous les propriétaires à ne pas les supprimer.

Nous souhaitons aussi mettre en place un programme de replantation.



Une zone retenue :

A proximité du Cimetière : Plantation de haies autour de l'espace où sont disposés les containers à verre et papier. Une tranchée sera préparée avec une pelle mécanique et apport de terre végétale. **Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues** lors d'une demi-journée de travail que nous programmerons dans les prochains mois. Nous souhaitons aussi limiter les achats de plants en faisant **APPEL A LA POPULATION : Si vous possédez des jeunes plants ou rejets**, nous les accepterons avec plaisir. Feuillus ou variétés fleurissantes, atteignant par la suite environ 2m de hauteur. (Forsythia, Hibiscus, charme, troène, églantier, fusain, houx, groseillier à fleurs, etc...) Se faire connaître à la Mairie via téléphone ou mail et une personne vous recontactera pour plus de détails.

2 zones en cours d'étude et de recherche de subventions :

- 1) **Rue du Stade** : sur le talus assez pentu côté nord, à partir du banc public en direction de la forêt,
- 2) **A l'entrée de Danne côté Saverne**, le long de la Route Départementale, côté Nord,

Nous planterons également, dès cet automne, 3 arbres pour ombrager le terrain de pétanque.



La taille des haies : point réglementaire

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure de voies publiques, l'élagage des arbres et haies incombe au propriétaire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

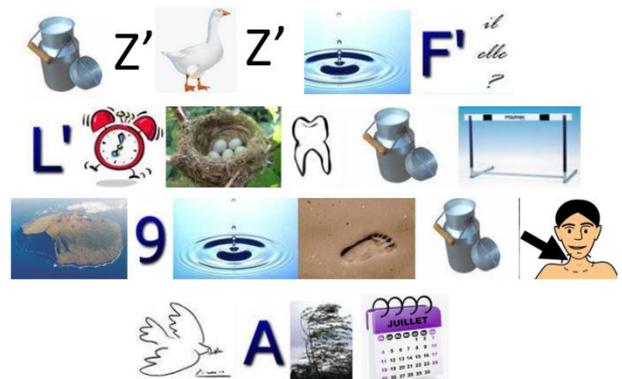
En France, il est interdit de tailler les haies et les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet, période de reproduction et de nidification des oiseaux.



Dates à retenir :

Le résultat de l'audit de notre dossier « Commune Nature » doit être communiqué cet automne, la date n'est pas encore connue

Si on s'amuse un peu...



Mention spéciale « Biodiversité »

La Commission Environnement a fait le tour du village le 22 Juillet dernier afin d'élire les plus beaux massifs. Les résultats seront communiqués comme chaque année lors de la Cérémonie des Vœux du Maire en janvier prochain. Nous voulons ici mettre en avant 2 belles réalisations, qui ne sont pas des massifs, mais qui participent complètement à la préservation de la Biodiversité. De beaux exemples que chacun peut reproduire... Bravo

